

**Du lundi 28 août au jeudi 5 octobre inclus, enregistrez votre contribution sur la plateforme SOLTÉA**

Pour flécher directement votre soutien vers FACE Val de Marne et faciliter le suivi de la réattribution à son bénéfice - via la Fondation FACE, seule désignée sur la plateforme - il suffit de renvoyer ce document rempli à ces 2 adresses :

taxe-apprentissage@fondationface.org (fondation nationale) avec copie à s.melnikoff@fondationface.org, Directrice FACE Val de Marne ; et confirmer la répartition du solde TA sur la plateforme SOLTÉA !

Vos contacts FACE Val de Marne : 01 48 52 15 58 - Yamina Bézine, Nathalie Lobato

**SOLTÉA : mode d'emploi pour soutenir les actions de la Fondation FACE :**

1. Avec votre code net-entreprises, accéder à la plateforme SOLTÉA. En tant que « entreprise assujettie » votre espace privé ouvre l'accès au moteur de recherche ;
  2. Saisir alors le SIRET n° **398 568 063 00059** correspondant à « Fondation Agir Contre l'Exclusion » pour attribuer jusqu'à 30% de votre solde de taxe d'apprentissage ;
  3. Renvoyer ce document rempli aux 2 adresses : taxe-apprentissage@fondationface.org + s.melnikoff@fondationface.org
- NB :** ce document constituant le seul justificatif dont FACE Val de Marne dispose, il est essentiel à lui garantir la réaffectation du solde TA à son bénéfice.

**VOTRE ENTREPRISE**

Nom de l'entreprise : .....

SIRET n° : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Commune : .....

**RESPONSABLE DE L'ATTRIBUTION / CONTACT AU SEIN DE L'ENTREPRISE**

Nom et prénom : .....

Fonction : .....

Email : ..... Tél. : .....

**Avec ce formulaire, vous vous engagez à attribuer le solde de votre taxe d'apprentissage en faveur de la Fondation Agir Contre l'Exclusion (FACE), organisme habilité à percevoir la taxe d'apprentissage par arrêté ministériel du 29/12/22.**

Structure(s) FACE bénéficiaire(s) :	Montant attribué
au bénéfice de FACE VAL DE MARNE	€
au bénéfice d'une fondation abritée par FACE * (préciser le nom de la ou des fondations concernée(s))	€
	€
	€
Au bénéfice de la Fondation nationale FACE*	€
<b>TOTAL DU VERSEMENT</b>	<b>€</b>

Liste des [clubs FACE éligibles](#) et des [fondations abritées éligibles](#). Pour un suivi administratif allégé, le versement en ligne SOLTÉA ne nécessite plus l'émission d'un reçu libératoire.

Si l'organisme en charge du versement est différent de l'entreprise qui attribue son solde de TA 2023, merci de préciser qui effectue le versement : .....

Fait le : ..... **Signature & Cachet de l'entreprise**